

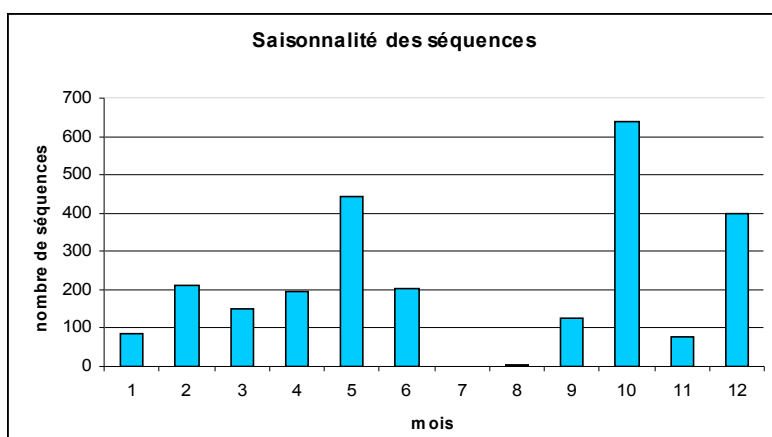
La pêche de loisir aux filets sur l'estran landais en 2009

Les pêcheurs : Pour l'année 2009, 500 autorisations de pêche ont été délivrées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Elles concernaient 3 % de femmes et 48 % de personnes retraité(es)¹

L'activité déclarée dans les fiches de pêche²

Définition de la séquence de pêche : *Le pêcheur pose son filet à la basse mer et le relève 12 heures plus tard à la basse mer suivante.*

- 481 pêcheurs ont remis une fiche de pêche dont 409 avec une activité déclarée.
- 1 394 fiches de pêche saisies dont 25 % sans activité.
- l'activité maximale a été enregistrée le 16 octobre : 87 pêcheurs ont posé un filet.
- Sur l'année, 267 jours avec au moins une séquence de pêche.

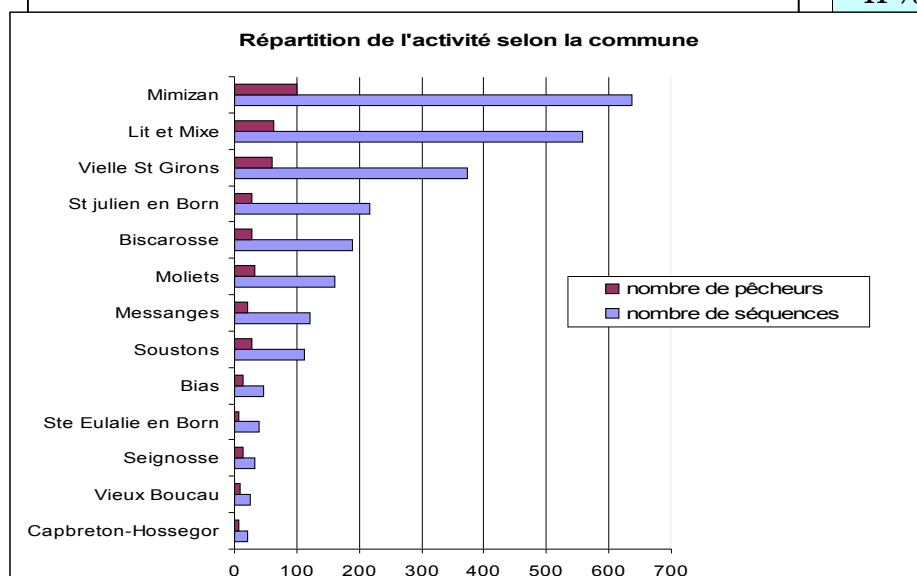


2 533 séquences déclarées dont

- 41 % par des retraités
- 1 % des séquences sans aucune capture

100 kilomètres de filet posés dont

- 48 % de tramail
- 41 % de filet droit
- 11 % de filet non spécifié

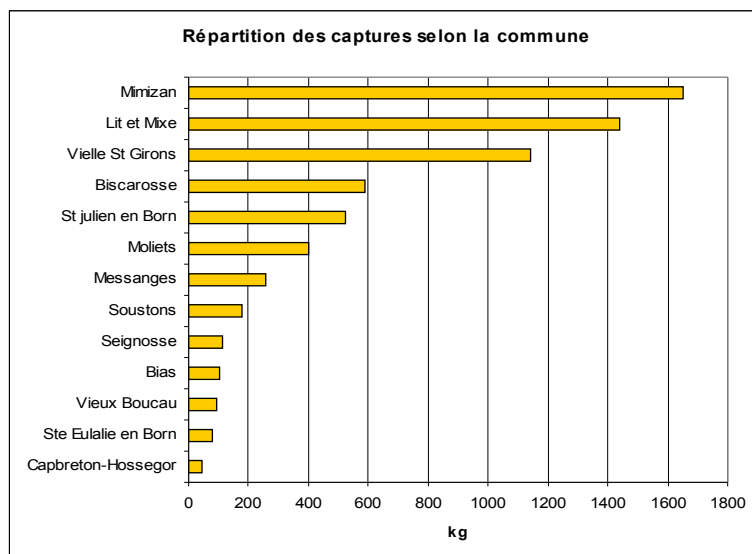


¹ Avec 5 % des bénéficiaires d'une autorisation qui ne signalent pas leur profession.

² La pratique de pêche au filets, sur l'estran, est soumise à une obligation de déclaration -arrêté annuel de la préfecture des Landes-

Les captures déclarées dans les fiches de pêche

Espèces	Poids (kg)
Bar commun	1 603.7
Mulets d'Europe	1 568.4
Griset	1 166.6
Dorade royale	1 070.7
Sar commun (à tête noire)	341.0
Marbré commun	249.7
Bar tacheté	231.2
Maigre commun	135.5
Saumon atlantique	65.7
Chinchard commun	49.6
Maquereau commun	40.0
Seiches diverses	35.5
Aloses diverses	17.0
Sole commune	12.9
Ombrine bronze	9.9
Barbue	7.2
Turbot	6.9
Flet commun	3.3
Rouget-barbet de roche	2.8
Alose feinte	2.3
Raies diverses	2.1
Mulet doré	1.9
Sole-pole	1.7
Grondins divers	1.0
Poissons divers	0.8
Bonite à dos rayé	0.7
Lieu noir	0.3
Tacaud commun	0.3



Détails pour les 4 premières espèces

Espèces principales	Bar commun	Mulets d'Europe	Griset	Dorade royale
% poids total	24	24	17	16
Nb de séquences avec captures	864	802	694	444
Poids moyen/séq. (kg)	1,85	1,95	1,68	2,41
Poids maxi/séq. (kg)	12	42,4	10	18,5
Poids mini/séq. (kg)	0,2	0,2	0,3	0,3
Écart type	1,29	1,01	1,16	0,84

28 espèces ou groupes d'espèces capturées pour un poids total de 6 628 kg
-Poids moyen /séquence : 2,6 kg
-Poids total maximum/pêcheur/an: 117 kg (pour 58 séquences)
-Poids total minimum/pêcheur/an: 0,7 kg (pour 1 séquence)

En moyenne, un pêcheur actif

- pose 40 mètres de filet/séquence
- pêche 6 fois dans l'année
- capture annuellement 16,2 kg de poissons